



Coralie Marceau



Léa Boisvert

Un village qui plantait des arbres

Politique de l'arbre
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor



Table des matières

Mot du maire.....	3
Mot du comité.....	4
Historique et portrait actuel.....	5
Situation géographique.....	6
Pourquoi une politique de l'arbre?.....	7
Objectifs de la politique.....	8
Le rôle des arbres.....	9
<u>Les bienfaits des arbres</u>	
1. Amélioration de la qualité de l'air.....	10
2. Impacts sur le sol et sur l'eau.....	10
3. Amélioration de la qualité de vie.....	11
4. Impacts sur l'économie.....	12
5. Maintien de la biodiversité.....	12
<u>Plan d'action</u>	
1. Connaître et entretenir les arbres du domaine public.....	14
2. Protéger les arbres.....	14
3. Maintenir et améliorer le couvert forestier.....	15
4. Sensibiliser et communiquer.....	16
Références.....	17



Jasmine Roulx



Anthony Proteau

Mot du maire

Chers citoyens,
Chères citoyennes,

Il me fait grand plaisir de vous présenter la politique de l'arbre de Saint-Georges-de-Windsor, une initiative qui vise d'abord et avant tout à valoriser les arbres qui couvrent notre territoire.

Nous sommes convaincus que les arbres améliorent la qualité de vie et le bien-être de la communauté. C'est pour cette raison que le présent document a été conçu : nous voulons informer la population et prendre les mesures nécessaires pour connaître, protéger et conserver, dans la mesure du possible, les arbres de notre municipalité.



Les arbres ont des qualités encore sous-estimées de nos jours. Ils produisent de nombreux impacts positifs tant pour l'environnement que pour l'économie et la vie sociale en général. Comme vous le découvrirez en lisant la politique, la présence d'arbres dans le paysage améliore nettement la qualité de vie de la population.

La protection de notre environnement et la conservation de notre couvert forestier prend une importance d'autant plus grande lorsqu'on pense aux générations futures : nous voulons leur léguer un patrimoine forestier riche, varié et en santé et, par conséquent, un territoire où il fait bon vivre.

Finalement, la politique de l'arbre a comme objectif d'embellir le paysage de notre municipalité, qui comporte déjà plusieurs boisés. Nous comptons sur la participation citoyenne pour ce faire : continuons à travailler fort pour faire de Saint-Georges le meilleur endroit pour vivre et grandir!

Pour terminer, je tiens à remercier et à féliciter ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de ce projet, qui sera profitable pour tous les citoyens et les citoyennes de notre beau village.

René Perreault
Maire de Saint-Georges-de-Windsor

Mot du comité

Le mandat de notre comité est d'abord et avant tout d'embellir de différentes façons la municipalité. Nous avons aussi comme objectifs de sensibiliser la population à l'importance de verdir les espaces et de faire des recommandations au conseil municipal concernant les actions à prendre en matière d'embellissement. Nous avons entrepris l'élaboration de la politique de l'arbre avec comme souci de léguer aux générations futures un village où les arbres sont abondants et en santé.

Les arbres jouent un rôle de premier plan en ce qui a trait à la santé des citoyens et citoyennes, à l'embellissement de la municipalité et au maintien d'un environnement sain. Lorsque l'on plante un arbre, nous améliorons considérablement notre milieu de vie.

Le titre de notre politique, *Un village qui plantait des arbres*, fait référence au récit *L'homme qui plantait des arbres*, écrit par Jean Giono en 1953 et porté à l'écran par Frédéric Back en 1987. Nous trouvons que cette histoire représente bien les valeurs de notre municipalité. C'est avec l'objectif de revitaliser notre petit coin de pays et de garantir la protection de notre couvert forestier que nous avons réalisé ce document.

Soyons donc proactifs et continuons à faire les efforts nécessaires pour avoir un milieu de vie agréable! C'est grâce à de telles initiatives collectives que nous pourrions assurer un avenir meilleur à nos enfants... Merci de nous aider à faire de ce projet un succès!



Le comité d'Embellissement est composé de :

- ♦ Solange Arsenault, présidente;
- ♦ Johanne Côté, secrétaire-trésorière;
- ♦ Isabelle Blanchette-Turcotte, employée municipale en aménagement;
- ♦ Anne Harding, représentante du secteur rural;
- ♦ Marie-Josée Lemieux, représentante du secteur urbain.

Merci à nos partenaires pour la réalisation de cette politique :

- ♦ Marc Ladouceur, représentant du conseil municipal pour le comité d'Embellissement;
- ♦ Luc Lefrançois, officier en bâtiment et en environnement;
- ♦ Mylène Fréchette, rédactrice du document.

Historique et portrait actuel

Actuellement, Saint-Georges-de-Windsor couvre une superficie de 116 kilomètres carrés et compte une population de 930 habitants. La municipalité est composée de 491 résidences, 20 commerces et plus d'une quarantaine d'entreprises agricoles.

Caractérisée par ses hauteurs, (le point le plus élevé est à 356 mètres d'altitude) la région vaut le coup d'œil! Le long de la route 249, on jouit d'un point de vue incomparable sur les forêts et les différents monts entourant le village. Le lac St-Georges offre, quant lui, un endroit de villégiature rustique fort apprécié des vacanciers. Les arbres, qui enjolivent considérablement le paysage, font donc partie intégrante de la vie des citoyens et des visiteurs.



Les ressources de la nature se retrouvent souvent au cœur des activités professionnelles des St-Georgeois, autrefois majoritairement producteurs laitiers de père en fils. À St-Georges, on retrouve entre autres des élevages de bovins de boucherie, de porcs, de moutons et de chèvres; des cultures de fraises et de bleuets; un verger ainsi que des plantations de sapins de Noël et des érablières.



Situation géographique

Située dans les Cantons-de-l'Est, plus précisément dans la MRC des Sources, la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor fait partie d'une région riche en végétaux. La forêt compose la majeure partie du territoire du Sud du Québec, qui se caractérise par sa diversité floristique et faunique.

Les forêts de la région appartiennent aux domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul, tous deux inscrits dans la zone tempérée nordique. La bonne qualité de sol et les conditions climatiques tempérées propres à cette zone créent un environnement propice pour la croissance des végétaux, ce qui explique notamment la grande variété d'arbres présents sur le territoire.

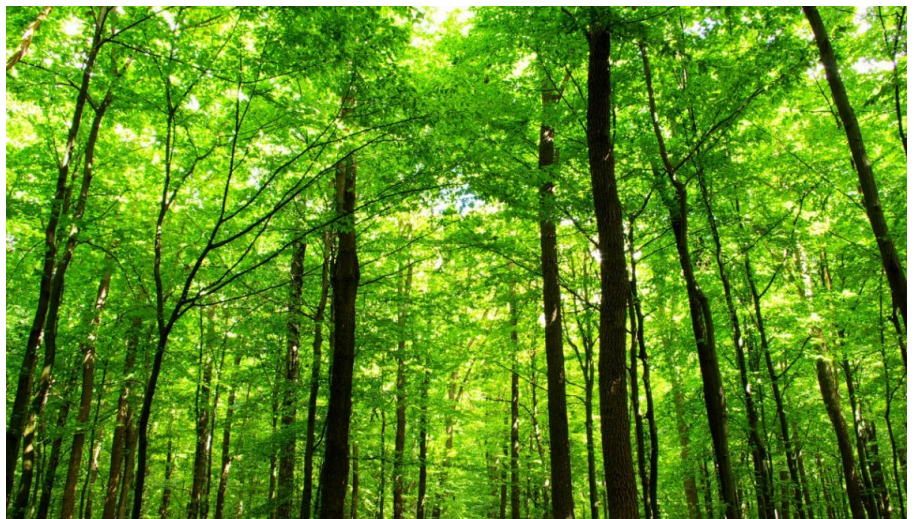


Les caractéristiques de nos forêts :

- Flore et faune diverses
- Grande proportion de feuillus
- Conditions climatiques favorables à une bonne croissance
- Structure inéquienne en forêt naturelle (arbres de différents âges et hauteurs)
- Plusieurs sont issues de terres agricoles abandonnées
- Utilisées pour de nombreuses activités (récolte de bois, tourisme, récréation, chasse et pêche, etc.)

ZONE DE RUSTICITÉ : 4

Les zones de rusticité sont une division du territoire canadien en 9 zones de croissance des plantes (0 à 8) qui tiennent compte de différents critères comme les températures minimales et maximales, la période de gel, les précipitations, le vent et l'altitude.



Pourquoi une politique de l'arbre?

- ➡ Mettre à la disposition de la communauté un outil ayant comme principal objectif l'embellissement de la municipalité
- ➡ Fournir un programme qui soit utile autant aux élus municipaux qu'aux citoyens et citoyennes



- ➡ Mettre en œuvre un plan d'action afin de maintenir un environnement agréable et attractif pour tous
- ➡ Reconnaître l'arbre comme une structure existante dans le paysage et assurer son avenir dans la municipalité



Objectifs de la politique



Conserver les arbres actuels en zone urbaine



Favoriser et augmenter la plantation d'arbres en zone résidentielle, agricole, rurale et en villégiature



Éviter les îlots de chaleur



Adopter de bonnes pratiques de plantation et d'entretien



Éviter les coupes abusives



Améliorer et embellir le paysage



Informier et sensibiliser la population sur l'importance de conserver la richesse arboricole et forestière de son territoire



Maintenir les arbres en santé



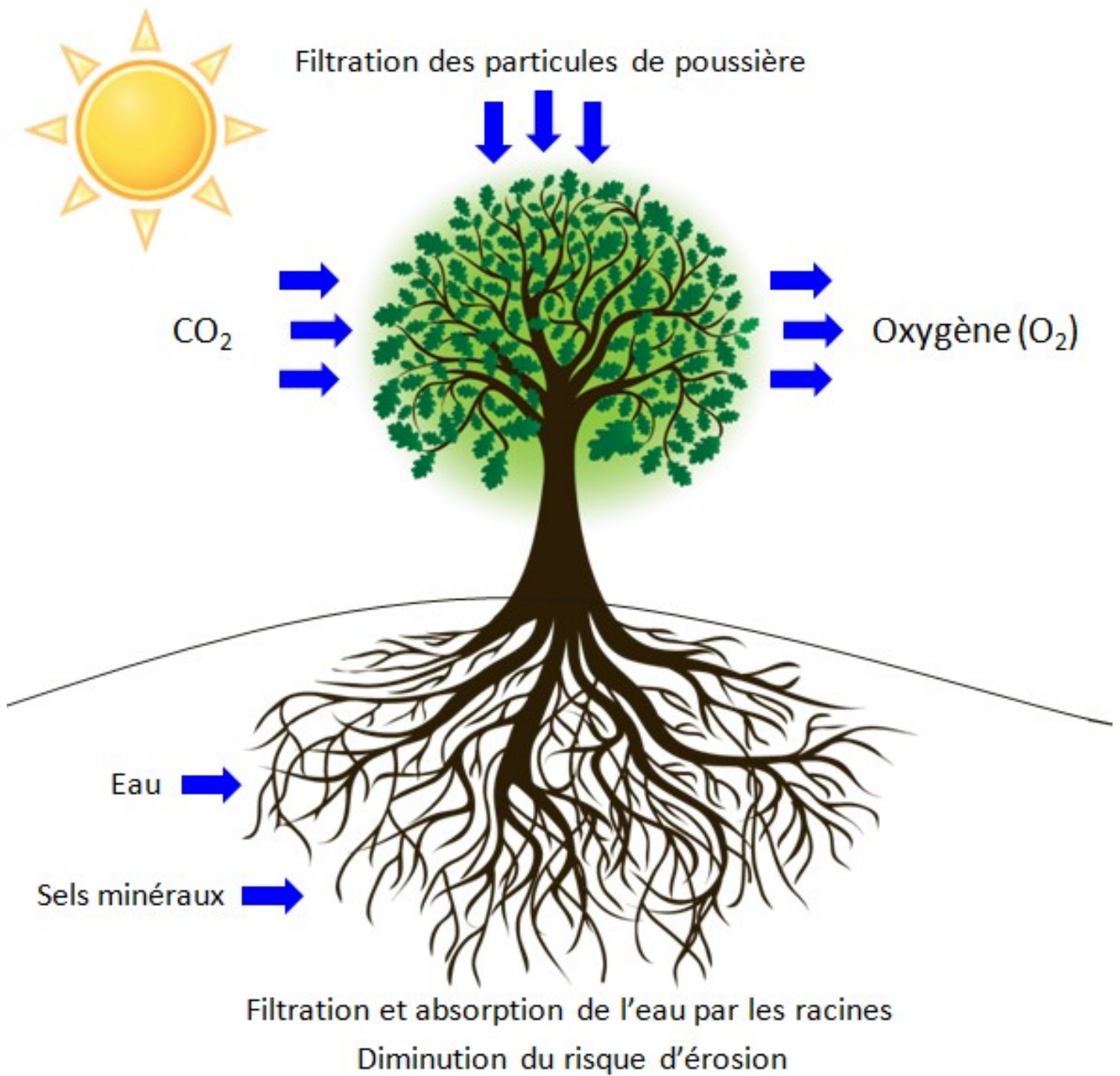
Adopter des règlements relatifs à la coupe d'arbres



Prévoir le remplacement de façon respectueuse



Le rôle des arbres



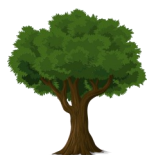
Les bienfaits des arbres



1. Amélioration de la qualité de l'air

- * Les arbres purifient l'air en absorbant le CO₂ et plusieurs autres polluants, puis en produisant de l'oxygène.
- * Les arbres filtrent jusqu'à 7000 particules de poussière/litre d'air.
- * Les forêts contribuent à freiner les changements climatiques : 12 000 gigatonnes de carbone, un élément des gaz à effet de serre, seraient stockées dans les plantes et les sols des forêts de la planète.

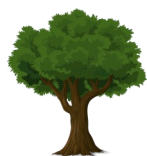
Un arbre peut produire suffisamment d'oxygène pour combler à lui seul les besoins de quatre personnes pendant une journée.



2. Impacts sur le sol et sur l'eau

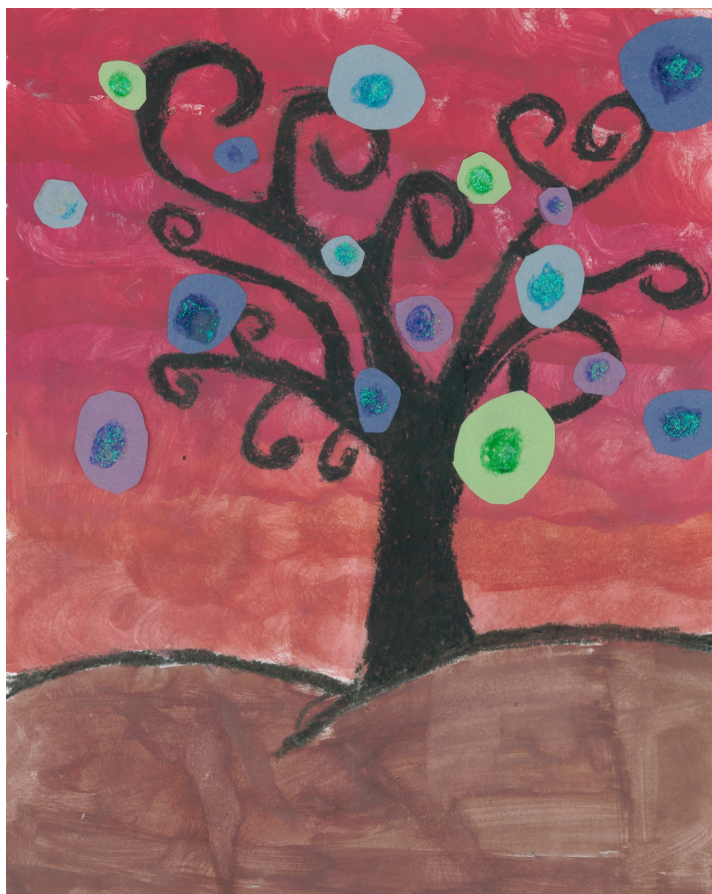
- * Les racines des arbres aident à prévenir l'érosion du sol en absorbant l'eau, ce qui aide également à prévenir la pollution de l'eau.
- * Le feuillage des arbres intercepte les précipitations, ce qui limite les risques d'inondation.
- * Les plantes favorisent la présence de microorganismes épurateurs qui transforment les produits toxiques déversés dans les rivières.
- * Les végétaux améliorent et protègent la structure et la qualité du sol, grâce à l'apport de matières organiques des feuilles, des fruits et des fleurs.

Les bienfaits des arbres

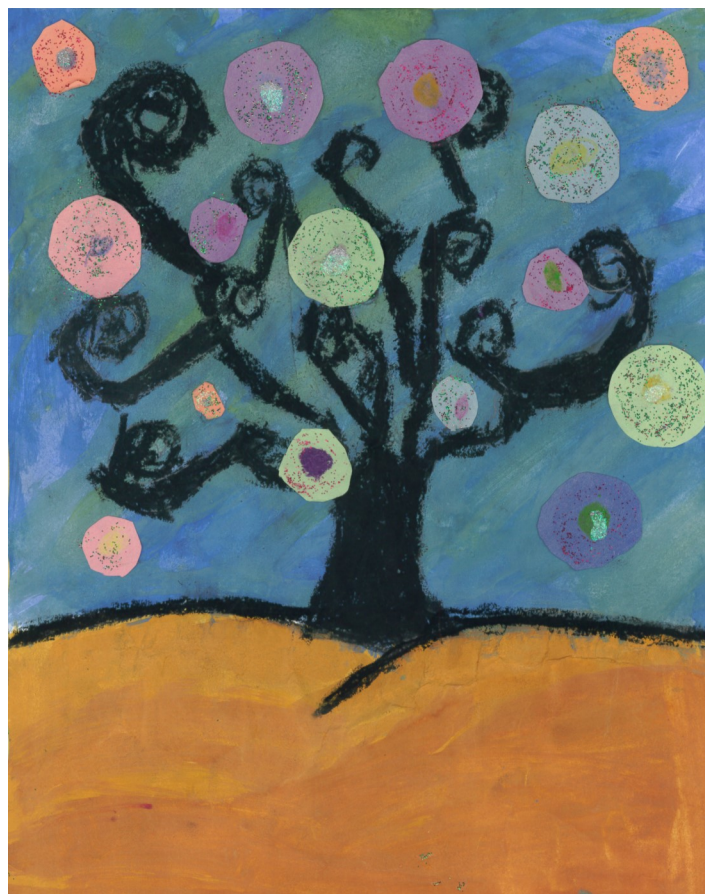


3. Amélioration de la qualité de vie

- * Les espaces verts favorisent le bien-être psychologique des citoyens, en réduisant le stress et en offrant des endroits propices à la détente et au ressourcement.
- * Les enfants qui sont plus souvent en contact avec la biodiversité améliorent leur système immunitaire et seraient donc moins malades. De plus, les arbres aident à leur apprentissage.
- * Les patients hospitalisés qui peuvent regarder des arbres guérissent plus rapidement et souffrent moins de complications.
- * Les arbres ont des propriétés médicinales : 1 produit pharmaceutique sur 4 est fabriqué à partir de plantes.
- * Les arbres limitent la pollution par le bruit, en camouflant certains sons grâce au bruissement de leur feuillage.

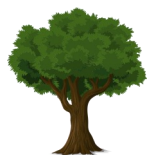


Laurence Pinard



Leïna Chainey

Les bienfaits des arbres



4. Impacts sur l'économie

- * Les écosystèmes agricoles ou naturels fournissent une grande partie de la nourriture que nous consommons.
- * Les propriétés boisées ont généralement une plus grande valeur immobilière : la valeur foncière d'une propriété peut augmenter jusqu'à 15% grâce à la présence d'arbres.
- * Les arbres fournissent de l'ombre en été, réduisant les coûts de climatisation de 25 à 50%; les conifères isolent les maisons en hiver, réduisant les coûts de chauffage de 10 à 15%.
- * Les arbres fournissent de l'emploi dans le secteur de la foresterie et stimulent l'industrie du tourisme.
- * Dans le milieu agricole, la plantation de haies brise-vent améliore le rendement, en protégeant les cultures contre le vent et la neige.

Le bois est un matériau naturel, non toxique et biodégradable.



5. Maintien de la biodiversité

- * Les forêts représentent un habitat naturel pour plusieurs espèces animales et végétales.
- * La forêt abrite 80% de la biodiversité terrestre. Elle protège la diversité en fournissant un abri et de la nourriture aux animaux.

Plan d'action 2018-2023

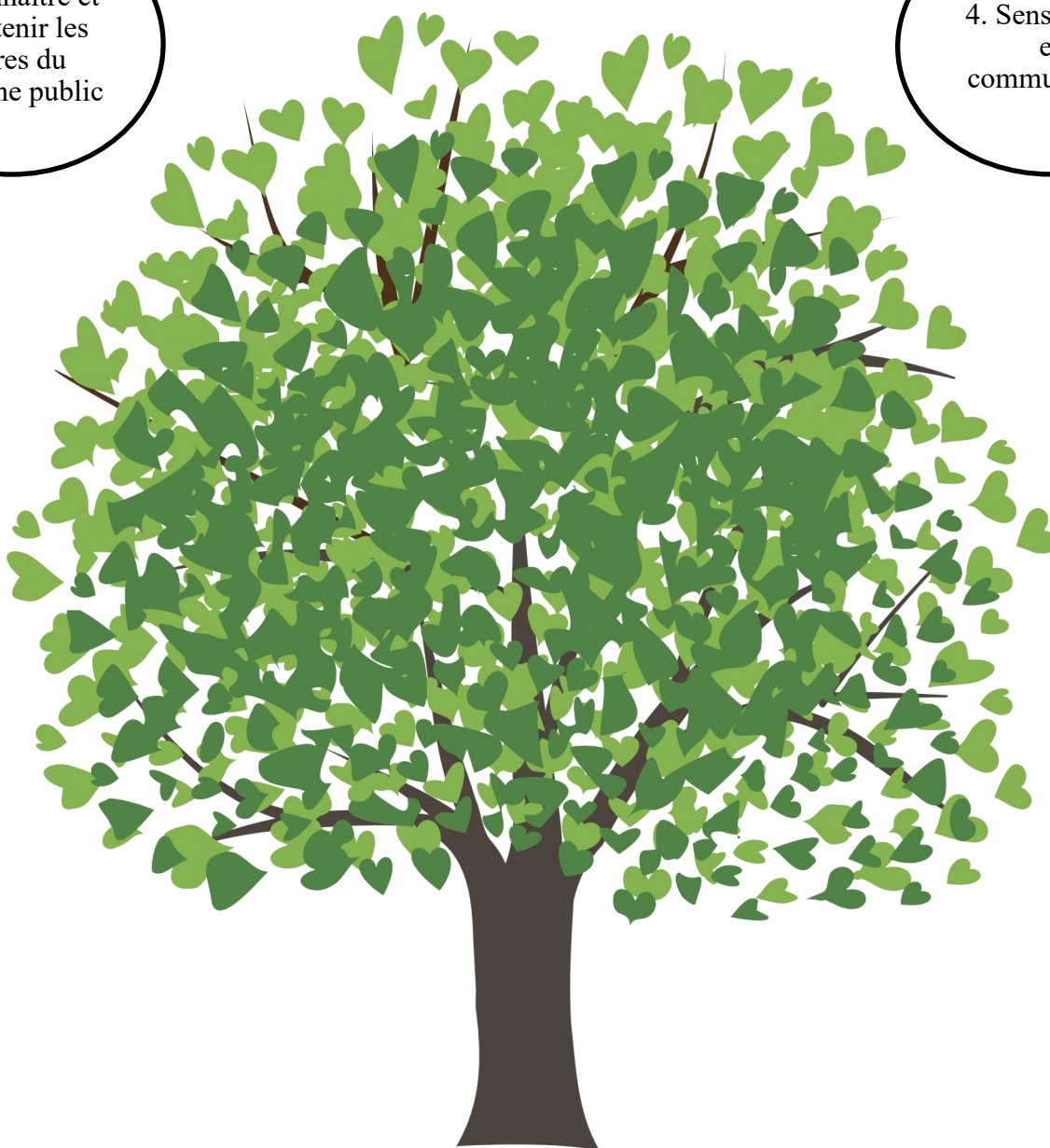


1. Connaître et
entretenir les
arbres du
domaine public

2. Protéger les
arbres

3. Maintenir et
améliorer le
couvert forestier

4. Sensibiliser
et
communiquer



Plan d'action



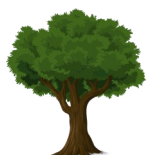
ACTION 1 : Connaître et entretenir les arbres du domaine public



INTERVENTIONS



- A. Inventorier les arbres du domaine public (rues, parcs, lieux publics) et maintenir à jour une base de données géoréférencées.
- B. Répertorier et informatiser les interventions faites sur les arbres.
- C. Mettre en place des stratégies pour un entretien adéquat et récurrent des arbres municipaux :
 - * S'assurer que les employés municipaux ont la formation nécessaire pour faire l'entretien des arbres existants et pour en planter de nouveaux.
 - * Prévoir du temps à l'horaire des employés municipaux pour la coupe des branches nuisibles et la plantation d'arbres.
 - * Prévoir au budget un montant pour la plantation d'arbres (nouveaux arbres ou remplacement).
- D. Mettre en place des dispositions pour une réaction rapide en cas d'infestation et de menace de la forêt publique.



ACTION 2 : Protéger les arbres



INTERVENTIONS



- A. Régir et restreindre l'abattage d'arbres.
 - * Respecter la réglementation : exiger une demande de permis pour l'abattage d'arbres.
 - * Restreindre l'abattage à des cas spécifiques, comme pour un arbre mort, malade, dangereux ou afin de permettre certaines constructions autorisées.
 - * Recourir, au besoin, à une expertise pour l'évaluation de l'état d'un arbre.
 - * Identifier des mesures à mettre en place lors de projets autorisés en évitant ou en minimisant la coupe d'arbres.
- B. Demander le remplacement si un arbre à caractère décoratif doit être coupé.

Plan d'action



ACTION 3 : Maintenir et améliorer le couvert forestier



INTERVENTIONS



- A. Identifier les arbres d'intérêt à conserver avant l'émission des permis de construction.
 - * Mettre sur pied un Comité consultatif d'environnement afin de conserver les arbres remarquables dans le paysage.
- B. Vérifier que le couvert forestier n'est pas essentiel au maintien du sol (éviter le ruissellement).
- C. Modifier la réglementation afin d'exiger la plantation d'un arbre devant chaque nouvelle résidence lors d'une demande de permis de construction :
 - * Baliser les paramètres de la plantation (positionnement, calibre, choix des espèces, etc.).
 - * Identifier les arbres appropriés à être plantés en cour avant.
- D. Planifier la plantation d'arbres lors de la conception d'une nouvelle rue.
- E. Favoriser la plantation d'arbres dans les parcs municipaux et sur les terrains publics.
- F. Maintenir la réglementation en place en exigeant un plan d'aménagement forestier lors de la plantation et/ou de la coupe d'arbres en milieux naturels.
- G. Offrir gratuitement des arbres à tous les citoyens grâce au programme annuel de remise d'arbres.
- H. Encourager la constitution d'écrans brise-vent.
- I. Encourager la plantation d'arbres le long des cours d'eau.



Alisone Fournier-Lampron

Plan d'action



ACTION 4 : Sensibiliser et communiquer



INTERVENTIONS



- A. Diffuser la politique de l'arbre.
- B. Lancer un concours pour identifier un arbre-emblème de la municipalité.
- C. Promouvoir auprès des citoyens l'importance de la conservation des arbres matures dans les zones urbaines.
- D. Sensibiliser le personnel municipal et les membres du conseil municipal à l'importance de maintenir et d'améliorer le couvert forestier, pour qu'ils agissent comme agents de sensibilisation auprès de la population.
- E. Créer et diffuser un guide de plantation et d'entretien des arbres en spécifiant :
 - * Le choix des variétés d'arbres.
 - * Le bon arbre au bon endroit.



Élyse Pinard

Références

Association forestière du Sud du Québec, *La forêt, son importance et ses usages. Guide de référence*, p. 3-32.

Hydro Québec, *Le bon arbre au bon endroit*.

Municipalité de Beaumont, *Politique de l'arbre*, 2014, 13 p.

Municipalité de Saint-Camille, *Politique de l'arbre*, 2016, 11 p.

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, *Politique de l'arbre*, 2013, 23 p.

Ville de Sainte-Julie, *Politique de l'arbre*, 2013, 23 p.

Site de Arbres Canada, <http://arbrescanada.ca>

Site de l'Association forestière du Sud du Québec, <https://afsq.org/>

Un merci tout spécial aux élèves de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, qui nous ont fourni de beaux dessins pour embellir la présentation de notre politique!

Pour consulter le règlement #158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers, visitez le site web de la MRC des Sources :

<http://www.mrcdessources.com/wp-content/uploads/sites/3/2015/05/Inscription-au-livre-des-r--glements-2008-158-2008.pdf>

